



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°06

(Mise en ligne le 18/08/2023)

Réunion du : Vendredi 18 aout 2023 (Par voie de visioconférence)

Président : M. MULET Marc

Présents : M. FABIANO Jean Louis et ROSENBERG Alain

Excusés : M. BOUBEKEUR Mohamed

Absent :

Assiste à la séance : Mme CRETON Adèle, Juriste

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Statuts et Règlements ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **45 Euros**.

INFORMATION MATCH AMICAUX

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	RENCONTRES AMICALES
18/08/2023	20H	SENIORS D3	ALBERT CURET	GBFC / JSA ST ANTOINE
19/08/2023	17H	SENIORS FEMININE	OM CAMPUS	O. DE MARSEILLE / MULHOUSE
23/08/2023	17H30	U16	SEVAN	UGA ARDZIV / GRANDE BASTIDE
24/08/2023	17H	U15	SEVAN	UGA ARDZIV / RC TOULON
24/08/2023	17H-20H	U14R	EGISTE MORINI	BUREL F.C. / NICE CAVIGAL
25/08/2023	10H30	U14	ESPERANZA	JS ST JULIEN / USM ENDOUME CATALAN
25/08/2023	19H00	SENIORS	EGISTE MORINI	BUREL FC / PHOCEA CLUB
26/08/2023	9H-12H	U16R	EGISTE MORINI	BUREL FC / EFC BEAUCAIRE
26/08/2023	11H	U14	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / FC ISTRES
26/08/2023	11H-14H	U14D1	EGISTE MORINI	BUREL FC / NICE ST SYLVESTRE
26/08/2023	13H30-16H30	U15R	EGISTE MORINI	BUREL FC / NICE ST SYLVESTRE
26/08/2023	16H	U16	PIERRE BECHINI	SO SEPTEMES / SC MONTREDON BONNEVEINE
26/08/2023	18H	U16/U17	DALMASSO	SC ALLAUCH / SC ALLAUCH
27/08/2023	9H	U14 D1	DATO	USC GRANDE BASTIDE / ASPPT
27/08/2023	10H	SENIORS FEMININES	ROQUEVAIRE	FC ETOILE HUVEAUNE / AC AVIGNON
27/08/2023	11H	U16	MONTAURY	AS BOUC BEL AIR / MARIIGNANE GIGNAC FC
27/08/2023	11H	U17	VALLIER	US 1ER CANTON / AS MAZARGUES
30/08/2023	14H	U11	DE GOMBERT	CAG / MGCB
30/08/2023	16H30	U16	LA BATARELLES	BUREL FC / FC MOUGINS
30/08/2023	17H	U13 F	LA DESTROUSSE	FC ETOILE HUVEAUNE / ST VICTORET
30/08/2023	18H	U15 F	LA DESTROUSSE	FC ETOILE HUVEAUNE / ST VICTORET
30/08/2023	18H30	U14	LA BATARELLE	BUREL FC / ACADEMIE NIMES
30/08/2023	19H	U14	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / AC ISTRES RASSUEN
30/08/2023	19H45	SENIORS D1	ALBERT CURET	GBFC / ES PENNOISE
02/09/2023	10H – 13H	U13 CRITERIUM	EGISTE MORINI	BUREL FC / ASPPT
02/09/2023	11H	U14	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / ST MITRE FC
02/09/2023	16H	U16	PIERRE BECHINI	SO SEPTEMES / SC ALLAUCH
02/09/2023	16H	U13	LA PLAINE SPORTIVE	FC ROUSSET SVO / US FARENQUE
02/09/2023	16H	U12 CRITERIUM	LEON DAVID ROQUEVAIRE	FC ETOILE HUVEAUNE / FC FUVEAU
02/09/2023	18H	U17 D2	ROQUEVAIRE	FC ETOILE HUVEAUNE / CHATEAU GOMBERT
03/09/2023		U14 D1	DATO	USC GRANDE BASTIDE / USGB
03/09/2023	9H	U16	ALEX CAUJOLLE	ASPPT MARSEILLE / USPEG
03/09/2023	10H	U15	ROQUEVAIRE	FC ETOILE HUVEAUNE / GRAND BASTIDE
03/09/2023	10H – 13H	U15 R	EGISTE MORINI	BUREL FC / GAP
06/09/2023	17H30	U16	GASTON FLOTTE	SMUC / AS AIX
09/09/2023	11H	U14	CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE / RC TOULON
09/09/2023	14H	U13	SEVAN	UGA ARDZIV / FC AUBAGNE
09/09/2023	14H	U13	LA PLAINE SPORTIVE	FC ROUSSET SVO / BUREL F.C.
09/09/2023	14H	U10	HENRI PASTOUR	ECTS / ECTS
09/09/2023	15H30	U13	HENRI PASTOUR	ECTS / AUBAGNE
10/09/2023	09H	U15	DALMASSO	SC ALLAUCH / CHATEAU GOMBERT
10/09/2023	11H	U15	DATO	USC GRANDE BASTIDE / ETOILE HUVEAUNE

16/09/2023	14H	U10	HENRI PASTOUR	ECTS / ECTS
16/09/2023	14H	U12 F – U13 F	LA PLAINE SPORTIVE	FC ROUSSET SVO / AVENIR SIMIANE BOUC BEL AIR
23/09/2023	15H	U13	LA PLAINE SPORTIVE	FC ROUSSET SVO / GARDANNE BIVER F.C.

Le Président de la séance :
M. MULET Marc

Le secrétaire de séance :
M. FABIANO Jean Louis

